



Mairie de Nant

Place du Claux
12230 NANT

**Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal de Nant
Du 14 avril 2025**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 13

Date de convocation : 07/04/2025

Date d'affichage : 07/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril, à 18h00, le Conseil municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Richard FIOL, maire.

Étaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Claude AROCAS, Michèle BARASCUD, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Magali COULET, Paulette FOURNIER, Christian JULIAN.

Était absent : Lionel CAYRON – Sabine THOMAS

Étaient Représentés : Yvan BOUAT par Richard FIOL, Jean-François GALLIARD par Alain DELMAS, Virginie GOVIGNON par Paulette FOURNIER

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination du secrétaire de séance ; délibération
2. Approbation PV du conseil précédent ;
3. Décisions du Maire ;

FINANCES :

4. Vote des taux d'imposition taxes locales 2025 : délibération
5. Subventions aux associations : délibération
6. Subvention du budget principal au budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2025 : délibération
7. Budget primitif de la commune 2025 – vote du budget délibération
8. Budget primitif de l'assainissement 2025 – vote du budget délibération
9. Budget primitif du lotissement 2025 – vote du budget délibération

Questions diverses / information du Maire

1. Nomination Secrétaire de séance

Délibération n° 2025-22

Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales,
Monsieur le Maire invite le conseil municipal à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le conseil municipal nomme M. Alain DELMAS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération adoptée à 11 voix pour et 2 abstentions.

2. Approbation du PV du Conseil du 28 mars 2025

Le procès-verbal du conseil du 28 mars 2025 est approuvé à 10 voix pour et 3 abstentions.

Mesdames Magali COULET, Paulette FOURNIER et Virginie GOVIGNON ne prennent pas part au vote parce qu'elles étaient absentes au Conseil municipal du 28 mars 2025.

Renseignements pris auprès des services de la Préfecture de l'Aveyron le 15 avril 2025, le refus de conseillers municipaux de prendre part au vote lors d'une séance du conseil municipal doit être enregistré comme une abstention.

En effet, lors d'une séance de conseil municipal, seulement 3 enregistrements sont possibles : vote pour, vote contre et abstentions

Par conséquent, lors de la séance du Conseil Municipal du 14 avril 2025, les refus de prendre part au vote de Mesdames Magali COULET, Paulette FOURNIER, Virginie GOVIGNON et Monsieur Christian JULIAN seront comptabilisés et enregistrés comme abstentions.

3. Fonctionnement des assemblées : Enumération des décisions du Maire

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n° 21 du 23 mai 2020 fixant les délégations du conseil municipal au maire durant la durée du mandat,

Considérant que depuis le dernier conseil municipal daté du 28 mars 2025, Monsieur le maire a pris les décisions suivantes en vertu de la délégation susvisée :

Décisions

- Arrêté administratif n° 2025-07 : Délégation temporaire dans les fonctions d'officier de l'état civil pour un conseiller municipal (célébration d'un mariage)

DEVIS	01/04/2025	ASSOCIATION MUC OMNISPORTS : 441 € (BAFA)
DEVIS	03/04/2025	BONNET HYGIENE : 250.92 € (fournitures d'entretien école)
DEVIS	04/04/2025	IMPRIMERIE DU PROGRES : 42 € (affiche enquête publique)
DEVIS	07/04/2025	MIA PRODUCTION : 9 280 € (spectacle)
DEVIS	10/04/2025	PARUTION LEGALE – enquête publique - MIDI LIBRE : 288.23 €
DEVIS	10/04/2025	PARUTION LEGALE – enquête publique - Journal de Millau : 288.83 €
DEVIS	11/04/2025	INEO – Remplacement Luminaire public plus sous garanti - 1228.68 €

Dossiers d'urbanisme

- PC 0121682500003 Section R parcelles n° 1151-1152 – 10 la Mouline
- PC 0121682500004 Section C parcelles n° 385-331 – Les Liquisses Hautes

Sabine THOMAS arrive à 18h12.

Étaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Claude AROCAS, Michèle BARASCUD, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Magali COULET, Paulette FOURNIER, Christian JULIAN, Sabine THOMAS.

Était absent : Lionel CAYRON

Étaient représentés : Yvan BOUAT par Richard FIOL, Jean-François GALLIARD par Alain DELMAS, Virginie GOVIGNON par Paulette FOURNIER

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

4. Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025**Délibération n° 2025-23**

Pour mémoire, en 2024 :

- Taxe d'habitation : 9.00%
- Taxe foncière (bâti) : 14 % + taux départemental 20.69 %= 34.69 %
- Taxe foncière (non bâti) : 58 %

Le Maire propose au conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2025,

- Taxe d'habitation : : 9.00%
- Taxe foncière (bâti) : : 14 % + taux départemental 20.69 %= 34.69 %
- Taxe foncière (non bâti) : 58 %

Délibération adoptée à 10 voix pour et 4 abstentions.

5. Subventions aux associations**Délibération n° 2025-24**

Suite aux demandes des associations de la commune et compte tenu de leur activité, M. le Maire présente le tableau d'attribution ci-dessous :

Subventions aux associations	2025 Montant attribué
AAPPMA de Nant – St Jean - Sauclières	0.00 €
ADMR Larzac Dourbie	500.00 €
Amicale sapeurs-pompiers	1 000.00 €
APE de l'école du Roc nantais	1 000.00 €
Amicale des propriétaires et chasseurs Nant	0.00 €
Association cynégétique des agriculteurs propriétaires et chasseurs de Nant	0.00 €
Diane Nantaise	0.00 €
Association Chasse et Loisirs des Liquisses	100.00 €
Association Saint Jacques (ASJ)	0.00 €
Nant, Nature et Patrimoine	500.00 €
Nant culture loisirs	0.00 €
Centre de santé polyvalent	15 000.00 €
Les Aînés du Roc	500.00 €
Les amis de l'Eglise de St Michel de Rouviac	300.00 €
Comité des fêtes	1 000.00 €
Festival des Hospitaliers	4 000.00 €
FNACA Comité de Nant – St Jean - Sauclières	200.00 €
Sport Santé bien être pour tous à Nant	500.00 €
Jeunesse sportive Nant	1 500.00 €
Les amis de la Barbaresque	0.00 €
Les Cantarels de la Dourbie	300.00 €
Les Liquissols	300.00 €
Union des commerçants et artisans UCA	1 000.00 €
Les Amis de St Martin du Durzon	300.00 €
Groupe spéléologique Nantais	300.00 €
Passion Rallye Aveyron	300.00 €
L'Association des habitants de St Sauveur et des fermes environnantes	300.00 €
Gorges du Trevezel et Aven noir	300.00 €

Association Ecole Arts Martiaux Grands Causses	300.00 €
Retro Movies	300.00 €
Nant en Transition	300.00 €
Mas Razal	300.00 €
Sourire intérieur	0.00 €
Association des jeunes citoyens	300.00 €
Horizons Nantais	0.00 €
Association Boules Lyonnaises Nant	300.00 €
Les Amis de l'orgue de l'abbatiale St Pierre de Nant	300.00 €
Vivre à Cantobre	300.00 €
TOTAL	31 600.00 €

Une enveloppe globale de 35 000.00 € est inscrite au budget de l'exercice 2025 pour les subventions aux associations communales. Cette enveloppe attribue les subventions aux associations qui en font la demande et dont le dossier est complet. Elle permettra en outre de répondre aux demandes en attente aux nouvelles demandes et subventions exceptionnelles si besoin. Chaque nouvelle attribution sera soumise à la décision du conseil municipal.

Délibération adoptée à 9 voix pour et 5 abstentions.

6. Subvention du budget principal au budget annexe de l'assainissement

Délibération n° 2025-25

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter une subvention de fonctionnement du budget principal vers le budget annexe de l'assainissement 2025 d'un montant de 15 000.00 € pour l'équilibrer.

Délibération adoptée à 9 voix pour et 5 abstentions.

7. Budget principal de la commune 2025 – Vote du budget

Délibération n° 2025-26

Vu l'article 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le conseil municipal se voit communiqué avant l'examen du budget de la commune un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont il bénéficie au titre de leur mandat de conseillers municipaux,

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain DELMAS, adjoint délégué aux finances, pour présenter le budget primitif de l'exercice 2025 du budget principal de la commune.

- La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 733 460.75 €
- La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 2 421 264.18 €

Délibération adoptée à 9 voix pour et 5 abstentions.

8. Budget annexe de l'assainissement 2025 – Vote du budget

Délibération n° 2025-27

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain DELMAS, adjoint délégué aux finances, pour présenter le budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe de l'assainissement.

- La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 223 161.00 €
- La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 178 289.00 €

Délibération adoptée à 9 voix pour et 5 abstentions.

9. Budget annexe du lotissement 2025 – Vote du budget

Délibération n° 2025-28

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain DELMAS, adjoint délégué aux finances, pour présenter le budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe du lotissement.

- La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 134 555.12 €
- La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 457 750.79 €

Délibération adoptée à 9 voix pour et 5 abstentions.

QUESTIONS DIVERSES :

Les points évoqués :

- Prochain Conseil municipal fin mai
- Réunion sur les ordures ménagères
- Faits divers (tags, croix du Mas du Pré)
- Signalétique sauvage
- Site des Canalettes

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 19h45.

Le secrétaire
Alain DELMAS



Le Maire
Richard FIOL



